



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Inspection Pédagogique
Régionale**

Affaire suivi par :
François CHASSETUILLIER

Téléphone
06 84 78 82 55

Télécopie : 05 36 25 72 11

Courriel :
francois.chassetuillier@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75 rue St Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 09 septembre 2019

François CHASSETUILLIER
IA-IPR de sciences économiques et
sociales

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de sciences économiques et sociales

S/c de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée

Chères collègues, chers collègues,

Je souhaite la bienvenue et une intégration réussie dans les équipes pédagogiques à tous les professeurs de sciences économiques et sociales qui rejoignent notre académie: professeurs titulaires, professeurs stagiaires et enseignants non titulaires.

Je félicite chaleureusement tous les lauréats des concours qui embrassent une nouvelle carrière professionnelle tout à la fois exigeante, passionnante et enrichissante et je remercie tous les collègues qui ont accepté, en étant tuteurs ou formateurs, de les accompagner dans leur prise de fonction.

Mes remerciements vont aussi aux équipes éducatives de sciences économiques et sociales dont l'accueil et la disponibilité ont été largement loués par les stagiaires en formation.

Je tiens également à saluer le travail accompli par les collègues qui ont participé à l'élaboration des ressources et souligne la qualité du travail mené dans les groupes de réflexion.



Enfin, je n'oublie pas ceux d'entre vous qui ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée.

2/9

Encart commun des lettres de rentrée du collège des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Toulouse pour l'année scolaire 2019-2020

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail pour l'année scolaire 2019-2020. Dans cette période de mise en œuvre de la réforme des lycées et dans la continuité de celle du collège, notre action s'inscrit dans une dimension à la fois disciplinaire et transversale. Ainsi, des priorités nationales et académiques telles que l'acquisition de la compétence à s'orienter par les élèves et la mise en place d'un service public de l'inclusion scolaire feront notamment l'objet d'un suivi particulier.

1- Sur la réforme des lycées

Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation qui nécessitent une réflexion collective au sein des établissements. Dans ce but, le plan académique de formation déployé l'an dernier sera poursuivi notamment pour les programmes de terminale. Des rencontres avec les équipes seront aussi organisées dans les établissements.

La consultation du [portail pédagogique de l'académie de Toulouse](#) vous permettra de retrouver de nombreuses ressources utiles pour la mise en œuvre de cette réforme.

2- Sur l'accompagnement du collège

Le collège recouvre deux cycles régis par des programmes en vigueur depuis la rentrée 2016. Devoirs faits permet d'accompagner les élèves volontaires à une bonne acquisition des connaissances et des compétences travaillées. Durant l'année scolaire, les IA-IPR porteront une attention particulière à sa mise en œuvre qui implique une réflexion pédagogique disciplinaire et interdisciplinaire sur le sens des devoirs, leur utilité et leur exploitation tant en amont qu'en aval de la séance de cours. Cet accompagnement gagnerait désormais à être consolidé par l'implication d'un nombre plus important de professeurs, un lien renforcé entre le travail dans et hors la classe ainsi qu'une meilleure explicitation des tâches.

En complément du *vade-mecum* national, l'académie met à disposition de nombreuses ressources dans [un espace pédagogique dédié à devoirs faits](#).



3- Sur l'orientation des élèves

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation du collège au lycée, dans la logique d'un parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, maîtrise des stratégies d'apprentissage, développement des capacités à s'auto évaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés. Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale.

4- Sur le service public de l'inclusion scolaire

L'école pleinement inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves à troubles spécifiques du langage ou des apprentissages, élèves allophones, élèves intellectuellement précoces. 202 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont créés pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap. Des actions de formation seront proposées aux équipes pédagogiques à l'échelle des bassins de formation pour l'accueil et la scolarisation en classe ordinaire de ces élèves.

La consultation des sites de [l'académie de Toulouse](#), de [la DAFPEN](#), du [réseau CANOPE](#) ainsi que celui du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ([CASNAV](#)) vous permettront de vous documenter.

Cette lettre de rentrée vous fournit informations, bilans et perspectives utiles à votre action.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du lycée, je vous invite à prendre connaissance des textes relatifs à cette réforme, parus au BO n°29 du 19 juillet 2018.



<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

4/9

- Les nouveaux programmes :
 - en seconde :
 - SES : <http://bit.ly/secondeSES>
 - EMC : <http://bit.ly/secondeEMC>
 - SNT : <http://bit.ly/secondeSNT>
 - en première :
 - SES : <http://bit.ly/premiereSES>
 - HGGSP : <http://bit.ly/premiereHGGSP>
 - EMC : <http://bit.ly/premiereEMC>
 - en terminale :
 - SES : <http://bit.ly/terminaleSES>
 - DGEMC : <http://bit.ly/terminaleDGEMC>

- Sur d'autres points :
 - modalités du contrôle continu : <http://bit.ly/ccontinu>
 - la définition des E3C : <http://bit.ly/definitionE3C>
 - les sujets zéro : <http://bit.ly/sujets0>

1. Vie de la discipline

Pour toute demande, vous pouvez contacter François Vergnes, chargé de mission d'inspection, et/ou moi-même aux adresses suivantes :



- ipr@ac-toulouse.fr

- fvergnes@ac-toulouse.fr

5/9

- francois.chassetuillier@ac-toulouse.fr

Lors des réunions de secteur du mois de mai dernier, il avait été envisagé de mobiliser des professeurs volontaires autour de thématiques en lien avec la réforme. Je n'ai pas à ce jour de certitude quant à la possibilité d'institutionnaliser ces ateliers. Je propose toutefois aux professeurs qui seraient intéressés par l'un des thèmes suivants (la liste n'est pas exhaustive) de se manifester auprès de François Vergnes dans le but d'organiser une modalité d'échanges et de production de ressources mutualisées :

- Mise à jour des fiches académiques sur la problématisation, les attentes en termes de mobilisation des documents, la prise en compte de la qualité de l'expression écrite

- Harmonisation des attentes pour l'épreuve de première et préparation d'éléments d'évaluation du " grand oral "

- L'habilitation, la place et les modalités d'intervention des professeurs de sciences économiques et sociales dans les enseignements HGGSP, EMC, DGEMC

- Les différentes organisations de l'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde.

▪ Visite d'inspection

Depuis la rentrée 2017, l'évaluation des professeurs se fait dans le cadre des rendez-vous de carrière, conformément à la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.). Ces rendez-vous conduisent à une évaluation qui se substitue à l'ancienne notation. Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels qui peut prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Le lien suivant vous donnera les différentes informations concernant ce volet du PPCR :



<http://www.education.gouv.fr/cid112017/parcours-professionnels-carrieres-remunerations-quels-effets-debut-2017-pour-les-personnels-enseignants-education-orientation-psychologues.html>

6/9

▪Formation continue

La campagne d'inscription au PAF 2019-2020 via GAIA est ouverte depuis le 3 juillet et se terminera le 19 septembre 2019 inclus. Le programme est téléchargeable sur le site académique.

Pour vous inscrire sur GAIA, vous devez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe académique.

Les professeurs stagiaires peuvent également s'inscrire à ces stages dans la limite du volume horaire prévu dans le cadre de leur formation.

La 16ème édition des Entretiens Enseignants-Entreprises (EEE) s'est tenue sur le campus de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (Essonne) les 27 et 28 août derniers et avait pour thème " Risques et opportunité ". Certaines conférences sont consultables sur le site melchior.fr

Les Journées de l'Economie (JECO) se dérouleront à Lyon les 5, 6 et 7 novembre 2019. Le nombre de places demeure limité au sein de la délégation académique, c'est pourquoi je vous suggère de vous inscrire à titre individuel sur le site des JECO.

Pour la sixième année, deux Ateliers de production de Ressources En vue de leur Diffusion (ARED) sont mis en place. L'un porte sur des sujets économiques, l'autre sur des sujets sociologiques. Chacun peut se saisir de sujets portant sur les regards croisés. Je rappelle que ce dispositif a été élaboré à partir d'un quadruple constat: l'isolement géographique de certains collègues, une faible mutualisation des ressources, une évolution du métier imposant de pouvoir mobiliser les différentes formes de collaboration et enfin des contraintes budgétaires ne permettant plus d'organiser des stages en présentiel.

Le principe repose sur la mise à disposition de ressources diversifiées et validées pour que chacun puisse réaffecter le temps de travail ainsi économisé à d'autres activités telles que le suivi individualisé, l'approfondissement de ses connaissances... On peut raisonnablement envisager qu'à moyen terme, les professeurs de l'académie disposeront d'un nombre conséquent de ressources directement utilisables en classe. Vous trouverez sur le site toutes les informations complémentaires et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

▪Communication



7/9

Toutes les informations importantes et les actions concernant la discipline, les différents partenariats (Banque de France, Institut de l'Entreprise...), la formation continue, les activités académiques, les activités nationales se trouvent sur le site académique disciplinaire que je vous invite à consulter régulièrement.

Nous vous adressons également des informations sur votre messagerie académique ou sur la liste de diffusion académique.

Il est indispensable de consulter votre messagerie professionnelle académique tous les jours (hors vacances scolaires) et de veiller à ne pas dépasser les limites de votre espace de stockage. Les adresses mails personnelles ne peuvent en principe faire l'objet d'envoi d'informations.

Si ce n'est déjà fait, pensez à activer votre adresse académique le plus rapidement possible : prénom.nom@ac-toulouse.fr

▪Ressources pédagogiques

Des fiches ressources pour chacun des thèmes des nouveaux programmes vont être mises en ligne prochainement sur [Eduscol](#).

2. Baccalauréat

▪Résultats 2019

Les résultats obtenus dans l'académie de Toulouse ont progressé cette année (+1,1 point) et sont supérieurs à la moyenne nationale.

Baccalauréat série ES	2018	2019
Taux de réussite en France métropolitaine	90,3	90,7
Taux de réussite dans l'académie de Toulouse	90,7	91,8



8/9

Comme chaque année, l'organisation des épreuves du baccalauréat a été l'occasion de mesurer la forte implication de la grande majorité des collègues de l'académie. Le taux de remontée des notes avant saisie a significativement augmenté, ce qui est un élément de progression en termes d'égalité de correction. Il est clairement apparu qu'un effort d'harmonisation devrait aussi être fait en amont.

L'évaluation des copies de sciences économiques et sociales du baccalauréat a fait l'objet d'un soin attentif. La commission d'entente restreinte réunie le jeudi 20 juin a préparé le rapport académique qui a été envoyé à l'ensemble des professeurs correcteurs. Un dernier travail d'harmonisation a eu lieu sous la forme d'une classe virtuelle réunissant les membres de la commission d'entente restreinte afin d'éviter un déplacement supplémentaire le lundi 01 juillet. Fondé sur les retours des correcteurs, il a permis à chacun de situer son travail d'évaluation dans l'environnement académique. Au delà de l'enjeu lié à la session 2019 du baccalauréat, ces réunions ont permis de poursuivre le travail d'harmonisation des attentes sur les points suivants:

- prise en compte de la qualité de l'expression écrite;
- modalités de mobilisation et de citation des documents;
- évaluation de la problématique.

Je souhaite vivement que les échanges intra-académiques puissent se poursuivre et se développer car ils contribuent indiscutablement à l'amélioration de notre enseignement confronté à des défis importants: public plus diversifié, à la motivation plus faible, rendant nécessaire le recours à des stratégies et à des outils sans cesse renouvelés.

J'insiste cette fois encore sur l'importance de la participation de chacun à l'enrichissement de la base de données pédagogiques SES qu'alimentent les 2 ARED. De même, l'utilisation des ressources mutualisées ne peut être que fortement encouragée.

A ce titre, je salue le travail remarquable réalisé par Jean-Sébastien Marseillac pour familiariser l'ensemble des collègues aux techniques et aux ressources offertes par les nouvelles technologies.

L'intérêt de la permanence téléphonique ne se dément pas mais on constate une forte augmentation des échanges par courriel.

Je rappelle que la participation aux jurys est une obligation de service. Au delà de l'obligation statutaire, la participation à la correction du baccalauréat et aux activités qui lui sont liées (commission d'entente et commission d'harmonisation) est un moment important d'échanges sur la façon d'assurer la mission qui nous est confiée. Même si cela demeure marginal, je ne peux accepter qu'un correcteur valide son lot de notes avant la diffusion du rapport d'harmonisation (cf. lettre à l'attention des correcteurs du baccalauréat jointe aux convocations).

Je vous remercie du travail accompli pour mener à bien chacune des étapes nécessaires à la bonne tenue de cet examen final.



9/9 **3. Discipline non linguistique (DNL)**

Des professeurs de sciences économiques et sociales de l'académie dispensent un enseignement DNL/SES. Il est souhaitable que l'enseignement de la discipline dans une langue étrangère se développe. Pour ce faire, il est indispensable de posséder une certification complémentaire. Celle-ci nécessite un excellent niveau dans la langue concernée et une bonne maîtrise des attentes de l'enseignement dans les sections européennes ou orientales. Je vous invite à souscrire à cette démarche.

4. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Il est absolument nécessaire d'inclure les TIC à notre enseignement. L'appropriation de ces outils passe par des actions de formation. Ces dernières sont le plus souvent des actions d'établissement. Je vous invite vivement à vous y associer.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos fonctions, n'hésitez pas à me contacter par courrier électronique ci-dessus référencé.

Je souhaite à toutes et à tous que cette année scolaire 2019-2020 de mise en œuvre de la réforme du lycée vous apporte le plus de satisfactions possibles.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Très cordialement,

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Sciences économiques et sociales

François CHASSETUILLIER